

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)**  
**EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 27 NOVEMBRE 2012**

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Métropole Nice Côte d'Azur :**

**a/ schéma de coopération intercommunale : avis sur projet de périmètre**

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au projet de périmètre préalable à la création d'une métropole résultant de la fusion de la Métropole Nice Côte d'Azur avec la communauté de communes des Coteaux d'Azur, le SIVOM Saint-Martin-Vésubie/Venanson, le SIVOM Lantosque-Utelle et le syndicat mixte d'études et de suivi du SCOT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur, périmètre incluant les communes de Gillette et Bonson, sous réserve que cette extension du périmètre de la Métropole ne soit effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un des adjoints délégués de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**1. Métropole Nice Côte d'Azur :**

**b/ rapports annuels 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets : communication**

Monsieur SARETTA a fait une explication détaillée avec plusieurs projections de graphiques statistiques des différents services et domaines d'intervention.

**II - FINANCES**

**1. Décision modificative N°2**

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants :

**Pour la section de fonctionnement :**

Chapitre 66 (charges financières) : augmentation de 16 000 euros

Chapitre 011 (charges à caractère général) : diminution de 16 000 euros.

**Pour la section d'investissement :**

Chapitre 16 (emprunts) : augmentation de 45 000 euros

Chapitre 27 (autres immobilisations financières) : diminution de 45 000 euros.

**2. Budget supplémentaire 2012**

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le budget supplémentaire 2012, selon les montants suivants :

**Section de fonctionnement**

Dépenses 400,00

Recettes

(y compris l'excédent reporté) 978 307,81

Excédent de fonctionnement 977 907,81

**Section d'investissement**

Dépenses 526 903,00

Reste à réaliser 2 099 997,04

Recettes 739 370,84

(y compris l'excédent reporté)

Reste à réaliser 2 100 563,53

Excédent d'investissement 213 034,33

### 3. Classe rousse : demande de subvention à la Région

Où l'exposé de Monsieur BONIFASSI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Régional, une aide de 588 euros, destinée à compléter le financement de cette action.

### 4. Activités culturelles 2013 : demande de subvention auprès du Conseil Général

Où l'exposé de Madame RISSO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, au titre des activités culturelles 2013, une aide financière de :

- 7 000 euros pour les manifestations culturelles,
- 1 500 euros pour la chorale municipale,
- 2 000 euros pour l'école de musique municipale
- 2 000 euros pour l'éveil musical.

### 5. Subventions aux associations 2012 : additif

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'attribuer 1 000 euros au DOJO de Saint-André et 500 euros au SHOGUN Nice Taekwendo au titre de l'année 2012, à titre exceptionnel.

## IV - TRAVAUX / MARCHES

### 1. Extension du réseau de vidéo protection : délégation de maîtrise d'ouvrage au SIVOM Val de Banquière et demandes de subventions

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le principe de cette opération et de la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIVOM Val de Banquière ;
- de fixer l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 351 883€ TTC
- de solliciter du SIVOM Val de Banquière la réalisation de l'opération en plusieurs phases de travaux,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec le Président du syndicat la convention *ad hoc* selon le modèle annexé.
- Enfin, dans l'hypothèse où le syndicat accepte la délégation, d'autoriser son Président à signer les marchés d'études ou de travaux avec les entreprises que les instances syndicales, auront permis de choisir et à solliciter toute subvention possible auprès des collectivités partenaires.

### 2. Appel d'offres pour le marché d'assurance des risques statutaires : signature du marché

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations de services correspondant au niveau de garantie qu'il souhaitera retenir avec les prestataires suivants :

- l'offre de l'entreprise GROUPAMA si la seule prestation de base est retenue ;
- et l'offre du groupement VIGREUX / APREVA si l'on retient des prestations supplémentaires éventuelles en plus de l'offre de base.

LE MAIRE,



H. COLOMAS